

JEU-CONCOURS "Clean&Win"

RÈGLEMENT COMPLET

R.S. srl dont le siège social est sis à Seregno (MB), 20831, 37, rue Monte Santo – numéro de TVA 06791620963 (ci-après l' « Organisateur ») organise le jeu-concours intitulé "Clean&Win".

La société en charge de la gestion du jeu-concours est Promosfera S.r.l., dont le siège social est situé à Casorate Sempione (VA), Via XXV Aprile n° 56, Italie ; Code fiscal et numéro de TVA : 02250050024.

Ce jeu-concours est ouvert à tous les consommateurs de plus de 18 ans **résidant en Suisse** et disposant d'une connexion Internet (ci-après également les « participants »).

Les employés de l'Organisateur et de la Société associée et leurs parents proches, leurs mandataires ou toute personne en rapports professionnels avec le présente jeu-concours ne seront pas habilités à participer.

La participation au jeu-concours est subordonnée à l'achat de produits promotionnels de la marque Chanteclair¹ (Annexe A).

Le présent jeu-concours sera annoncé sur les réseaux sociaux du promoteur, dans les points de vente et au moyen d'une communication sur l'emballage des produits.

En participant au présent Jeu-concours, les participants déclarent accepter l'ensemble des clauses du présent règlement.

1. Période du jeu-concours

La promotion est valable du 26/10/2026 à 00h00 CEST au 20/12/2026 à 23h59 CEST (ci-après la « Période de participation »).

L'éventuel tirage au sort de rattrapage des prix « instant win » non attribués ou non validés, ainsi que la sélection des gagnants lors du tirage au sort final, auront lieu en Italie au plus tard le 31/01/2027 (ci-après le « Tirage au sort final »).

2. Modalités de participation

INSTANT WIN ("Instant gagnant")

Tous les destinataires qui, pendant la Période de participation, effectueront l'achat d'au moins deux (2) produits promotionnels de la marque Chanteclair (voir Annexe A) et conserveront le ticket de caisse correspondant à l'achat pourront participer au présent Jeu-concours.

L'achat pourra être effectué :

- Dans les points de vente physiques situés sur le territoire suisse des enseignes suivantes : Coop, Denner, Manor, Migros, OBI, Otto's, Aligro et Resicash.
- En ligne, via les sites de commerce électronique des enseignes suivantes: <https://www.migros.ch>; <https://www.coop.ch>; <https://www.denner.ch>; <https://www.manor.ch>; <https://www.ob.ch>; <https://www.ottos.ch>; <https://insuisse.ch/>; <https://aligro.ch>; <https://resicash.ch>

À la suite de l'achat, les consommateurs devront :

- Se connecter au site www.contestchanteclair.ch
- S'inscrire en remplissant le formulaire avec les données personnelles requises (prénom – nom – canton de domicile – date de naissance – adresse e-mail – numéro de téléphone) ;

¹ Le prix de vente au public est fixé exclusivement et de manière autonome par l'enseigne de distribution, sans aucune intervention, contrainte ou influence de la part du fabricant.

- Indiquer son sexe (homme/femme/autre) ;
- Indiquer, en sélectionnant l'option correspondante dans le menu déroulant :
 - L'enseigne auprès de laquelle l'achat a été effectué (en magasin ou en ligne), parmi les enseignes proposées : Coop, Denner, Manor, Migros, OBI, Otto's, Aligro, Resicash (ainsi que leurs canaux de commerce électronique, comme indiqué ci-dessus) et <https://insuisse.ch/> ;
 - Le SKU du produit acheté, en veillant également à indiquer, dans le champ prévu à cet effet, le prix payé pour les produits promotionnels achetés ;
- L'enseigne auprès de laquelle le participant souhaite utiliser la carte cadeau (ci-après également la « carte cadeau »), parmi celles indiquées au point 4 ;
- Saisir les données figurant sur le justificatif d'achat (date et heure – montant – numéro du justificatif d'achat); [En cas de deuxième connexion ou de connexions ultérieures, les consommateurs pourront cliquer sur la section « Se connecter » afin de télécharger de nouveaux justificatifs d'achat.]
- Télécharger une photographie ou une copie numérisée du justificatif attestant l'achat des Produits promotionnels ;
- Prendre connaissance du règlement complet et confirmer, en cochant la case obligatoire prévue à cet effet, l'avoir lu et compris dans son intégralité et en acceptant sans réserve l'ensemble des clauses et conditions ;
- Prendre connaissance de l'information relative au traitement des données personnelles dans le cadre du Jeu-concours.

Une fois l'inscription confirmée, le participant prendra part à l'attribution aléatoire des prix mis en jeu (« instant gagnant » ou « instant win »).

Le participant verra immédiatement le résultat de sa participation et, en cas de gain, recevra un e-mail contenant les instructions nécessaires à la validation du gain.

TIRAGE AU SORT FINAL

Tous les participants ayant enregistré au moins un justificatif d'achat valide obtiendront une participation au tirage au sort final. Le participant obtiendra autant de participations que de justificatifs d'achat valides téléchargés pendant toute la durée du Jeu-concours.

N.B. Le participant devra conserver l'original du justificatif d'achat, celui-ci pouvant lui être demandé s'il est désigné comme gagnant de l'un des prix « instant gagnant » ou s'il est tiré au sort comme gagnant du prix final. Il est donc recommandé de le conserver pendant une période d'au moins 60 jours à compter de la date de fin du Jeu-concours.

ATTENTION ! – En fonction de leurs paramètres personnels de sécurité informatique et de ceux définis par les « fournisseurs d'accès à Internet » (p. ex. Libero, Alice, Fastweb, Yahoo, Gmail, etc.), certaines communications par e-mail, bien qu'elles ne contiennent aucune information suspecte ni donnée sensible et qu'elles soient constamment protégées par des filtres Antivirus et Anti-Spam appropriés, pourraient être identifiées comme des SPAM ou des courriers indésirables.

Lors de l'inscription ou en cas de gain, si aucun e-mail de confirmation n'est reçu, il est donc recommandé de vérifier rapidement le dossier SPAM/Courrier indésirable.

Limites de participation :

- Seuls seront considérés comme valables les justificatifs d'achat faisant apparaître clairement la description des produits promotionnels achetés (justificatifs d'achat « parlants ») et émis pendant la Période de participation ;
- Chaque participant pourra participer avec plusieurs justificatifs d'achat, étant entendu que chaque justificatif d'achat ne pourra être utilisé qu'une seule fois pendant toute la durée du Jeu-concours et permettra donc une seule participation. Les participations multiples effectuées avec le même justificatif d'achat seront bloquées par le système ;
- S'il s'avérait qu'un ou plusieurs gagnants ont utilisé le même justificatif d'achat plus d'une fois en modifiant une ou plusieurs des données requises (par exemple : date, heure, montant ou numéro du justificatif), le gain ne pourra pas être validé et le(s) participant(s) concerné(s) perdra(ont) le droit à l'éventuelle attribution du prix ;

- S'il était constaté que l'image d'un même justificatif d'achat a été envoyée par des utilisateurs disposant d'adresses e-mail différentes ou ayant renseigné des données personnelles non concordantes, la participation de ces utilisateurs sera annulée et l'éventuel gain ne pourra pas être validé ;
- L'achat d'un multipack (lot de deux ou lot de trois) d'un produit promotionnel compte comme deux (2) références ; par conséquent, l'achat d'un lot de deux ou d'un lot de trois permettra également de participer à l'« instant gagnant ».

Le Promoteur (ou la société en charge de la gestion du jeu-concours) se réserve le droit, à tout moment, de vérifier la validité des participations, y compris l'identité du participant, son âge et son lieu de résidence, et de disqualifier tout participant ayant agi en violation des clauses du présent règlement ou de manière frauduleuse.

3. Désignation des gagnants

INSTANT WIN

Parmi l'ensemble des participations reçues pendant la Période de participation, le système identifiera, selon un mécanisme d'attribution immédiate et aléatoire (« instant gagnant »), **un (1) gagnant par semaine de jeu**, qui remportera l'un des prix mis en jeu, pour un total de huit (8) gagnants « instant gagnant » sur l'ensemble de la période. En cas de prix non attribués au cours d'une semaine, ceux-ci seront remis en jeu au cours des semaines suivantes. En cas de gain de l'un des prix « instant gagnant » mis en jeu, le gagnant recevra immédiatement un message à l'écran lui communiquant le gain du prix, puis un e-mail contenant les instructions relatives à la procédure de validation du gain.

Il est précisé que chaque gagnant pourra remporter plusieurs prix « instant gagnant » pendant toute la durée du jeu-concours.

TIRAGE AU SORT DE RATTRAPAGE ÉVENTUEL

Dans le cas où certains prix relatifs à la phase « instant gagnant » resteraient non attribués, ou si les modalités de demande ou de validation du prix n'étaient pas respectées, un tirage au sort de rattrapage sera également effectué parmi l'ensemble des participants non gagnants, afin de désigner un nombre de « gagnants de rattrapage » égal au nombre de prix « instant gagnant » éventuellement non attribués, non réclamés ou non validés.

TIRAGE AU SORT FINAL

La sélection du gagnant par tirage au sort final aura lieu à la date indiquée au point 1, en Italie.

Le gagnant remportera un « week-end pour deux personnes à Venise ».

Dix (10) gagnants suppléants seront également tirés au sort.

Pour plus d'informations sur les prix, veuillez vous reporter au paragraphe 4 ci-dessous.

4. Dotations

INSTANT WIN

Dans le cadre de la phase « instant gagnant », **une (1) CARTE CADEAU d'une valeur de 500 CHF** sera attribuée chaque semaine, soit un total de huit (8) cartes cadeau sur l'ensemble de la Période de participation.

La carte cadeau pourra être utilisée pour l'achat de l'ensemble des produits proposés par l'enseigne concernée, conformément aux conditions d'utilisation applicables.

Lors de sa participation, le consommateur pourra choisir l'enseigne auprès de laquelle il souhaite utiliser la carte cadeau, parmi les enseignes suivantes :

- COOP
- DENNER
- MANOR
- MIGROS

- OBI
- OTTO'S

TIRAGE AU SORT FINAL

Le gagnant du tirage au sort final remportera un week-end pour deux personnes à Venise.

Le prix comprend :

- voyage aller-retour depuis l'aéroport ou la gare la plus proche du domicile du gagnant ;
- les transferts aller-retour entre l'aéroport ou la gare et l'hôtel ;
- deux (2) nuits d'hébergement avec petit-déjeuner pour deux personnes, dans un hôtel quatre étoiles à Venise, ainsi que deux (2) expériences : une promenade en gondole et une dégustation de vins ;
- la taxe de séjour et l'assurance médicale et bagages.

Le prix ne comprend pas :

- les repas ;
- tout ce qui n'est pas expressément mentionné ci-dessus.

Le voyage devra être effectué au plus tard le 31/12/2027, sous réserve des disponibilités au moment de la réservation. Le voyage ne pourra pas être effectué pendant les périodes de haute saison (de fin juin à fin août), les ponts et jours fériés italiens, ainsi qu'à Noël et à Pâques.

La réservation du voyage devra être effectuée au moins 60 jours avant la date de départ souhaitée.

Des informations complémentaires seront communiquées par l'agence de voyages au moment de la réservation.

La valeur totale des prix mis en jeu s'élève à 7 000 CHF, TVA incluse.

5. Notifications des gagnants et remise des prix

INSTANT WIN

Les gagnants de la phase « instant gagnant » seront informés de leur gain par un message à l'écran et recevront un e-mail de confirmation à l'adresse indiquée lors de leur inscription.

Dans un délai de cinq (5) jours ouvrables à compter du gain, le personnel mandaté par le Promoteur vérifiera l'exactitude des données renseignées ainsi que la validité du justificatif d'achat téléchargé lors de la participation. Si les vérifications sont concluantes, le gain sera validé et le prix remporté sera envoyé directement à l'adresse indiquée lors de l'inscription.

Plus précisément :

- les cartes cadeau des enseignes COOP, DENNER, MANOR, MIGROS et OTTO'S seront envoyées à l'adresse e-mail indiquée lors de l'inscription ;
- les cartes cadeau de l'enseigne OBI seront, quant à elles, envoyées à l'adresse de résidence indiquée lors de l'inscription.

Si les vérifications effectuées font apparaître des irrégularités ou le non-respect d'une ou plusieurs conditions prévues par le présent règlement (à titre d'exemple et sans que cette liste soit exhaustive : absence d'achat des produits promotionnels dans les quantités minimales requises, utilisation du même justificatif d'achat pour plusieurs participations, ou toute autre cause entraînant l'invalidité de la participation), le gain ne pourra pas être validé.

Dans ce cas, le prix concerné sera remis en jeu dans le cadre du tirage au sort de rattrapage.

TIRAGE AU SORT DE RATTRAPAGE ÉVENTUEL

Les gagnants du tirage au sort de rattrapage seront informés par e-mail à l'adresse indiquée lors de leur inscription et devront confirmer l'acceptation du prix dans un délai de **cinq (5) jours à compter de la réception de la notification du gain**, en suivant les instructions figurant dans cet e-mail.

Si le gagnant ne confirme pas l'acceptation du prix ou ne transmet pas, dans les délais susmentionnés, les documents éventuellement requis, le prix sera considéré comme non réclamé et le gagnant ne pourra plus faire valoir aucun droit à son égard.

La société promotrice et les tiers mandatés par celle-ci déclinent toute responsabilité en cas de non-réception ou de réception tardive du courriel de notification. Il appartient au gagnant de s'assurer que l'adresse électronique indiquée lors de sa participation est correcte et valide, que sa boîte e-mail est active et fonctionnelle, et de vérifier régulièrement son dossier « Courrier indésirable » (SPAM).

TIRAGE AU SORT FINAL

Le gagnant du tirage au sort final sera informé exclusivement par courriel.

Pour pouvoir recevoir le prix, le gagnant devra valider son gain en répondant au courriel reçu dans un délai de **dix (10) jours** et en transmettant les documents suivants :

- ses données personnelles requises (adresse de résidence, numéro de téléphone), ainsi que les données complètes de l'accompagnateur adulte (prénom, nom, adresse de résidence, numéro de téléphone) ;
- une copie en cours de validité de sa pièce d'identité ainsi que de celle de l'accompagnateur adulte ;
- le formulaire d'acceptation du prix, dûment complété et signé.

À défaut de réponse au courriel de notification dans le délai indiqué, le gain ne pourra pas être validé et un gagnant suppléant sera contacté. Celui-ci devra respecter les mêmes délais pour confirmer l'acceptation du prix.

La société promotrice et les tiers mandatés par celle-ci déclinent toute responsabilité en cas de non-réception ou de réception tardive du courriel de notification. Il appartient au gagnant de s'assurer que l'adresse e-mail indiquée lors de sa participation est correcte et valide et que sa boîte e-mail est active et fonctionnelle.

Important : la réception des documents susmentionnés constitue une condition indispensable à la validation du gain. À défaut, le gain ne pourra pas être validé. Le Promoteur se réserve le droit d'effectuer toutes les vérifications nécessaires afin de s'assurer de la régularité de la participation ainsi que de l'exactitude des données communiquées par le participant.

Si les données communiquées pour la validation du gain ne correspondent pas à celles renseignées lors de la participation, le gain sera considéré comme irrégulier et ne pourra pas être validé.

Le Promoteur se réserve le droit de disqualifier tout participant ou gagnant qui aurait enfreint l'une quelconque des clauses du présent règlement.

Le prix sera remis au gagnant dans un délai de 60 jours à compter de la validation du gain.

6. POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

En participant à la présente initiative, les participants consentent à ce que les données personnelles fournies dans le cadre de leur participation au présent jeu-concours soient traitées conformément au Règlement (UE) 2016/679 et à l'art. 19 de la LPD, dans le respect et dans les limites de ce qui est indiqué dans la déclaration relative à la protection des données remise aux personnes concernées sur le site www.contestchanteclair.ch ainsi que lors de l'inscription, conformément à l'art. 13 du Règlement (UE) 2016/679.

7. GÉNÉRALITÉS

- Les informations relatives aux modalités de participation au Jeu-concours font partie intégrante du présent règlement. La participation à la promotion implique l'acceptation de ces modalités.
- Le promoteur décline toute responsabilité pour les éventuels dommages, coûts ou pertes, directs ou indirects, subis par tout participant ou gagnant du fait de sa participation au présent Jeu-concours ou de l'utilisation du prix remporté, sous réserve de la responsabilité du promoteur dans les limites prévues par les lois applicables.
- Le Promoteur n'assume aucune responsabilité pour d'éventuelles problématiques techniques ou erreurs humaines qui peuvent affecter la bonne acquisition des participations.

- Les décisions de l'Organisateur concernant tout aspect du présent Jeu-concours sont définitives et il ne répondra à aucune correspondance.
- Le Promoteur se réserve le droit de modifier, annuler ou suspendre un élément d'un prix lorsque, du fait de circonstances indépendantes de sa volonté, ledit élément n'est plus disponible. Le Promoteur n'assume aucune responsabilité vis-à-vis des gagnants, lorsque le prix n'est plus disponible ou est modifié ou annulé pour quelque raison que ce soit. En cas de survenue de circonstances imprévues, le Promoteur se réserve également le droit de remplacer le prix en tout ou partie par un autre d'une valeur égale ou supérieure.
- Le Promoteur n'assume aucune responsabilité pour des actions de tiers.
- La présente promotion est soumise à toutes les dispositions et réglementations applicables.
- Le Promoteur décline toute responsabilité dans le cas où surviendrait un acte, une omission, un événement ou une circonstance échappant à son contrôle raisonnable et empêchant le Promoteur de s'acquitter des obligations prévues par le présent règlement ou entraînant un retard dans leur exécution.
- En cas de circonstances qui affectent le bon déroulement de la promotion ou de circonstances susceptibles d'empêcher le déroulement prévu de la promotion, pour quelque raison que ce soit indépendante de la volonté du Promoteur, par exemple en cas de guerre, d'actes de terrorisme, d'états d'urgence, de catastrophes naturelles (ou autre), d'infections dues à des virus informatiques, de bogues, d'interventions non autorisées sur les logiciels, de difficultés d'origine technique ou toute autre problématique susceptible de modifier la sécurité, l'intégrité et le bon déroulement de la promotion, le Promoteur se réserve le droit, à son entière discrétion et dans toute la mesure permise par la loi de (a) disqualifier tout participant ou (b) en fonction des éventuelles indications des autorités compétentes, de modifier, de suspendre, de mettre fin de manière anticipée ou d'annuler la présente promotion.
- Le Promoteur se réserve le droit de vérifier la validité des participations et de disqualifier tout participant qui tente de trafiquer la mécanique de participation. Le Promoteur se réserve également le droit de disqualifier tout utilisateur dont la participation n'est pas conforme à ce que prévoit le présent règlement et/ou qui a mis en œuvre toute action visant à altérer le bon déroulement de la promotion. Dans ce cas, le Promoteur se réserve le droit de demander à la personne concernée un dédommagement pour les dommages subis.

Le présent règlement peut être consulté à l'adresse www.contestchanteclair.ch

Cette Promotion est régie par la loi de la Suisse.

ANNEXE A – Produits concernés par la promotion

Ligne	Famille	Format	Description de l'article	Emballage	Code EAN
CHANTECLAIR	ASSOUPLISSANT CONCENTRE	1400 ML	I CONCENTRATI ASSOUPLISSANT - MUSC BLANC 57 LAVAGES	SINGOLA	8015194532093
CHANTECLAIR	ASSOUPLISSANT CONCENTRE	1400 ML	I CONCENTRATI ASSOUPLISSANT - FLEURS D'ORANGER ET NARCISSE 57 LAVAGES	SINGOLA	8015194532116
CHANTECLAIR	ASSOUPLISSANT CONCENTRE	1400 ML	I CONCENTRATI ASSOUPLISSANT - SELS DE MER ET FLEUR DE LOTUS 57 LAVAGES	SINGOLA	8015194532109
CHANTECLAIR	ASSOUPLISSANT CONCENTRE	1800 ML 90 LAV	I CONCENTRATI ASSOUPLISSANT - MUSC BLANC 90 LAVAGES	SINGOLA	8015194534080
CHANTECLAIR	ASSOUPLISSANT CONCENTRE	1800 ML 90 LAV	I CONCENTRATI ASSOUPLISSANT - FLEURS D'ORANGER ET NARCISSE 90 LAVAGES	SINGOLA	8015194534097
CHANTECLAIR	ASSOUPLISSANT CONCENTRE	1800 ML 90 LAV	I CONCENTRATI ASSOUPLISSANT - SELS DE MER ET FLEUR DE LOTUS 90 LAVAGES	SINGOLA	8015194534103
CHANTECLAIR	ANTICALCAIRE	625 ML	ANTICALCAIRE ULTRA PUISSANT SPRAY 625 ML	SINGOLA	8015194518448
CHANTECLAIR	ANTICALCAIRE	625 ML	ANTICALCAIRE ULTRA RAPIDE SPRAY 625 ML	SINGOLA	8015194521875
CHANTECLAIR	ANTICALCAIRE	625+625 ML SPRAY+SPRAY	ANTICALCAIRE ULTRA PUISSANT SPRAY 625 ML X2	TERMO X 2	8015194529789
CHANTECLAIR	ANTICALCAIRE	625+625 ML SPRAY+SPRAY	ANTICALCAIRE ULTRA RAPIDE SPRAY 625 ML X 2	TERMO X 2	8015194529796
CHANTECLAIR	LESSIVE	1750 ML 35 LAV	LESSIVE MUSC BLANC 35 LAVAGES 1750 ML	SINGOLA	8015194522346
CHANTECLAIR	LESSIVE	1750 ML 35 LAV	LESSIVE MARSEILLE 35 LAVAGES 1750 ML	SINGOLA	8015194522339
CHANTECLAIR	LESSIVE	1750 ML 35 LAV	LESSIVE COLOR 35 LAVAGES 1750 ML	SINGOLA	8015194522360
CHANTECLAIR	LESSIVE	1800 ML 40 LAV	LESSIVE MUSC BLANC 40 LAVAGES 1800 ML	SINGOLA	8015194533991
CHANTECLAIR	LESSIVE	1800 ML 40 LAV	LESSIVE MARSEILLE 40 LAVAGES 1800 ML	SINGOLA	8015194533984
CHANTECLAIR	LESSIVE	1800 ML 40 LAV	LESSIVE NETTOYAGE EN PROFONDEUR 40 LAVAGES 1800 ML	SINGOLA	8015194534011
CHANTECLAIR	LESSIVE	1800 ML 40 LAV	LESSIVE COLOR 40 LAVAGES 1800 ML	SINGOLA	8015194534004
CHANTECLAIR	LESSIVE	1800 ML 40 LAV	LESSIVE MUSC BLANC 40 LAVAGES X 3	SCATOLA X 3	8015194537135
CHANTECLAIR	LESSIVE	1800 ML 40 LAV	LESSIVE MARSEILLE 40 LAVAGES X 3	SCATOLA X 3	8015194537142
CHANTECLAIR	LESSIVE	3600 ML 80 LAV	LESSIVE MUSC BLANC 80 LAVAGES 3600 ML	SINGOLA	8015194534035
CHANTECLAIR	LESSIVE	3600 ML 80 LAV	LESSIVE MARSEILLE 80 LAVAGES 3600 ML	SINGOLA	8015194534028
CHANTECLAIR	LESSIVE	3600 ML 80 LAV	LESSIVE NETTOYAGE EN PROFONDEUR 80 LAVAGES 3600 ML	SINGOLA	8015194534059
CHANTECLAIR	LESSIVE	3600 ML 80 LAV	LESSIVE COLOR 80 LAVAGES 3600 ML	SINGOLA	8015194534042

CHANTECLAIR	GRAND SOLS	750 ML	DEGRAISSANT SOLS MARSEILLE ET CITRON 750 ML	SINGOLA	8015194527600
CHANTECLAIR	GRAND SOLS	750 ML	DEGRAISSANT SOLS MARSEILLE ET CITRON 750 ML X 2	TERMO X 2	8015194527617
CHANTECLAIR	LIQUIDE VAISSELLE	500 ML	LIQUIDE VAISSELLE CITRON VERT ET GINGEMBRE 500 ML	SINGOLA	8015194534653
CHANTECLAIR	LIQUIDE VAISSELLE	500 ML	LIQUIDE VAISSELLE CITRON VERT ET GINGEMBRE 500 ML X 3	TERMO X 3	8015194534714
CHANTECLAIR	LIQUIDE VAISSELLE	500 ML	LIQUIDE VAISSELLE ORANGE ET MANDARINE 500 ML	SINGOLA	8015194534646
CHANTECLAIR	LIQUIDE VAISSELLE	500 ML	LIQUIDE VAISSELLE ORANGE ET MANDARINE 500 ML X 3	TERMO X 3	8015194534707
CHANTECLAIR	LESSIVE EN POUDRE	3735 GR	LESSIVE EN POUDRE MUSC BLANC 83 LAVAGES 3735 G	SINGOLA	8015194537494
CHANTECLAIR	DEGRAISSANT	5000 ML	DEGRAISSANT UNIVERSEL MARSEILLE BIDON 5000 ML	SINGOLA	8015194522582
CHANTECLAIR	DEGRAISSANT	5000 ML	DEGRAISSANT UNIVERSEL CITRON BIDON 5000 ML	SINGOLA	8015194522599
CHANTECLAIR	DEGRAISSANT	5000 ML	DEGRAISSANT UNIVERSEL LAVANDE BIDON 5000 ML	SINGOLA	8015194527129
CHANTECLAIR	DEGRAISSANT	625 ML	DEGRESSANT JAVEL SPRAY 625 ML	SINGOLA	8015194518912
CHANTECLAIR	DEGRAISSANT	625+625 ML SPRAY+SPRAY	DEGRESSANT JAVEL SPRAY 625 ML X 2	TERMO X 2	8015194529772
CHANTECLAIR	DEGRAISSANT	750 ML	DEGRAISSANT UNIVERSEL MUSC BLANC SPRAY 750 ML	SINGOLA	8015194536145
CHANTECLAIR	DEGRAISSANT	750 ML	DEGRAISSANT UNIVERSEL DESINFECTANT SPRAY 750 ML	SINGOLA	8015194528584
CHANTECLAIR	DEGRAISSANT	750 ML	DEGRAISSANT UNIVERSEL MARSEILLE SPRAY 750 ML	SINGOLA	8015194528553
CHANTECLAIR	DEGRAISSANT	750 ML	DEGRAISSANT UNIVERSEL CITRON SPRAY 750 ML	SINGOLA	8015194528577
CHANTECLAIR	DEGRAISSANT	750 ML	DEGRAISSANT UNIVERSEL BICARBONATE DE SOUDE SPRAY 750 ML	SINGOLA	8015194528850
CHANTECLAIR	DEGRAISSANT	750 ML	DEGRAISSANT UNIVERSEL ANTI-ODEUR SPRAY 750 ML	SINGOLA	8015194535308
CHANTECLAIR	DEGRAISSANT	750 ML	DEGRAISSANT UNIVERSEL LAVANDE SPRAY 750 ML	SINGOLA	8015194528560
CHANTECLAIR	DEGRAISSANT	750 ML RIC	DEGRAISSANT UNIVERSEL MARSEILLE RECHARGE 750 ML	SINGOLA	8015194528607
CHANTECLAIR	DEGRAISSANT	750 ML RIC	DEGRAISSANT UNIVERSEL CITRON RECHARGE 750 ML	SINGOLA	8015194528621
CHANTECLAIR	DEGRAISSANT	750 ML RIC	DEGRAISSANT UNIVERSEL LAVANDE RECHARGE 750 ML	SINGOLA	8015194528614
CHANTECLAIR	DEGRAISSANT	750+750 ML	DEGRAISSANT UNIVERSEL MUSC BLANC SPRAY 750 ML X 2	TERMO X 2	8015194536152
CHANTECLAIR	DEGRAISSANT	750+750 ML	DEGRAISSANT UNIVERSEL DESINFECTANT SPRAY 750 ML X 2	TERMO X 2	8015194529499

CHANTECLAIR	DEGRAISSANT	750+750 ML	DEGRAISSANT UNIVERSEL MARSEILLE SPRAY 750 ML X 2	TERMO X 2	8015194529451
CHANTECLAIR	DEGRAISSANT	750+750 ML	DEGRAISSANT UNIVERSEL CITRON SPRAY 750 ML X 2	TERMO X 2	8015194529475
CHANTECLAIR	DEGRAISSANT	750+750 ML	DEGRAISSANT UNIVERSEL BICARBONATE DE SOUDE SPRAY 750 ML X 2	TERMO X 2	8015194529482
CHANTECLAIR	DEGRAISSANT	750+750 ML	DEGRAISSANT UNIVERSEL ANTI-ODEUR SPRAY 750 ML X 2	TERMO X 2	8015194535407
CHANTECLAIR	DEGRAISSANT	750+750 ML	DEGRAISSANT UNIVERSEL LAVANDE SPRAY 750 ML X 2	TERMO X 2	8015194529468
CHANTECLAIR	DEGRAISSANT	750+750 ML RIC	DEGRAISSANT UNIVERSEL MARSEILLE SPRAY+RECHARGE 750 ML	TERMO X 2	8015194529512
CHANTECLAIR	DEGRAISSANT	750+750 ML RIC	DEGRAISSANT UNIVERSEL CITRON SPRAY+RECHARGE 750 ML	TERMO X 2	8015194529536
CHANTECLAIR	DEGRAISSANT	750+750 ML RIC	DEGRAISSANT UNIVERSEL LAVANDE SPRAY+RECHARGE 750 ML	TERMO X 2	8015194529529
CHANTECLAIR	WC	625 ML	WC DESINCRUSTANT MOUSSE SPRAY 625 ML	SINGOLA	8015194532079
CHANTECLAIR	WC	625 ML	WC DESINCRUSTANT MOUSSE SPRAY 625 ML X 2	TERMO X 2	8015194532314
CHANTECLAIR	WC	625 ML	WC JAVEL MOUSSE SPRAY 625 ML	SINGOLA	8015194532086
CHANTECLAIR	WC	625 ML	WC JAVEL MOUSSE SPRAY 625 ML X 2	TERMO X 2	8015194532666